

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2022, à 19h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents MM, Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers et Mme Jocelyne Bérubé, conseillère.

Absentes : Mmes Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Les membres présents forment quorum.

Sont aussi présents : M. Christian Rivard, directeur général et M. Mario Lavoie, conseiller à la direction.

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Gérard Grenier, maire, ouvre la séance à 19h00 ; comme il s'agit de la séance portant sur l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisation, aucun autre point ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

## **2022-12-300 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Budget 2023 - Adoption
4. Programme triennal des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025 – Adoption
5. Règlement N° 225-2022 - Imposition des taxes et tarifs 2023
  - 5.01 Dépôt du projet de règlement
  - 5.02 Avis de motion
6. Période de questions de l'assistance
7. Levée de la séance

## **ADOPTÉE**

## **2022-12-301 ADOPTION DU BUDGET 2023**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 954 premier alinéa du code municipal :« Le Conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 22 novembre 2022, tel que le stipule l'article 956 du code municipal : « Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal des dépenses en immobilisation doit être adopté, le secrétaire-trésorier en donne avis public. » :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le budget de la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'exercice financier 2023 comme suit :

## **REVENUS**

### TAXES ET RARIFICATION

TAXES FONCIERES GENERALES (INCLUANT ART. 208.1)	687 756 \$
TAXES FONCIERES (SURETE DU QUEBEC)	73 334 \$
TAXES FONCIERES QUOTE-PART MRC ET AUTRES	203 028 \$
TARIFICATION SERVICE - EAU	104 085 \$
TARIFICATION SERVICE - ÉGOUT	118 359 \$

TARIFICATION SERVICE - MATIERES RESIDUELLES	201 254 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES :	
IMMEUBLES GOUVERNEMENT DU QUEBEC	181 395 \$
IMMEUBLES GOUVERNEMENT DU CANADA	1 780 \$
SERVICES RENDUS (Imposition droits, intérêts, autres revenus)	142 922 \$
TRANSFERTS DE DROITS (Péréquation, transfert TVQ)	247 285 \$
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES (subvention, redevances, etc.)	790 658 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 751 857 \$</b>

### **CHARGES**

LÉGISLATION - CONSEIL	120 010 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	192 797 \$
ÉVALUATION	37 353 \$
GESTION DU PERSONNEL	34 317 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE POLICE	74 334 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROTECTION INCENDIE	82 655 \$
SÉCURITÉ CIVILE	25 197 \$
VOIRIE MUNICIPALE	354 315 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	438 785 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	23 624 \$
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	5 000 \$
TRANSPORT EN COMMUN	4 143 \$
TRANSPORT - AUTRE	5 835 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE	51 683 \$
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	42 675 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	94 250 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	24 108 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	243 254 \$
COURS D'EAU	871 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (OMH)	2 700 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	32 450 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	94 334 \$
CENTRES COMMUNAUTAIRES	70 218 \$
PATINOIRE ET PISCINE	35 224 \$
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	48 270 \$
LOISIRS - AUTRES	24 200 \$
BIBLIOTHÈQUE	18 729 \$
CULTURE - (PATRIMOINE)	16 700 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	225 772 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	513 554 \$
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	29 500 \$
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULE	(215 000) \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 751 857 \$</b>

**ADOPTÉE**

2022-12-302

**PROGRAMME TRIENNAL DES DEPENSES EN D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025 qui se répartissent de la façon suivante :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON</b>				
<b>PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS</b>				
Projets	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total des trois années
Pose de nouveaux luminaires (lumière	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	10 500 \$
Alimentation et distribution en eau - Génératrice PMM TECQ	90 615 \$			90 615 \$
Alimentation en eau Village (PRIMEAU)	200 000 \$	4 632 930 \$	4 632 930 \$	9 465 860 \$
Alimentation en eau aqueduc village TECQ		300 000 \$	300 000 \$	600 000 \$
Alimentation en eau aqueduc village Cont. municipale		858 233 \$	858 233 \$	1 716 465 \$
Installation de compteurs d'eau	60 000 \$			60 000 \$
d'URGENCE	15 750 \$			15 750 \$
Étude Hydraulique pour connaissance du réseau d'égout en lien avec problématique secteur rue de l'église	80 500 \$			80 500 \$
Rang des Acadiens - Lac-Lunette (AIRRL suiv.50%)	89 057 \$			89 057 \$
Rang des Acadiens Lac-Lunette (AIRRL non suiv.50%)	183 213 \$			183 213 \$
Rue du Rosaire (PISRMM, subv. 90 %)		100 000 \$		100 000 \$
Rue du Rosaire (PISRMM, non subv. 10 %)		10 000 \$		10 000 \$
Rue du Rosaire autres travaux (Tecq)		200 000 \$		200 000 \$
Rue du Rosaire-contribution municipale		100 000 \$		100 000 \$
Rue industrielle-Drainage	200 000 \$			200 000 \$
Rue des Bouleaux-Drainage	47 000 \$			47 000 \$
Pavage ponceau rue du Noviciat	45 000 \$			45 000 \$
Pavage rue du Noviciat jusqu'à la SERV		265 000 \$		265 000 \$
Pavage Rue St-Laurent (et installation d'un regard pluvial)		28 000 \$		28 000 \$
Pavage Chemin entre bureau mun. et Centre multifonctionnel		20 000 \$		20 000 \$
Camping - Réseau d'égout étude préliminaire*	15 000 \$			15 000 \$
Luminaires dans le parc	16 000 \$			16 000 \$
Relocalisation biblio et musée (2.5 M\$)- Subvention		2 000 000 \$		2 000 000 \$
Recalibration biblio et musée (2.5 M\$) - Cont. municipale		500 000 \$		500 000 \$
Aménagement paysager cour de l'église	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Serre Nordique 365 (règlement 222-2022)	70 000 \$			70 000 \$
Acquisition camion et équipement déneigement			350 000 \$	350 000 \$
Acquisition chenillette déneigement des trottoirs			100 000 \$	100 000 \$
Amélioration système chauffage-éclairage garage mun.	40 000 \$			40 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 165 635 \$</b>	<b>9 027 663 \$</b>	<b>6 254 663 \$</b>	<b>16 447 960 \$</b>
				-
Règlements d'emprunt	300 213 \$	1 771 233 \$	1 308 233 \$	3 379 678 \$
<b>Transferts revenus taxes d'accises</b>	<b>431 865 \$</b>	<b>510 000 \$</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>1 241 865 \$</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>- \$</b>		<b>60 000 \$</b>
<b>Subventions programmes gouvernementaux-FRR-MRC au</b>	<b>329 057 \$</b>	<b>6 732 930 \$</b>	<b>4 632 930 \$</b>	<b>11 694 917 \$</b>
* Financé par revenus de la lotterie	15 000 \$			15 000 \$
<b>Transfert aux activités financières Fonds général</b>	<b>29 500 \$</b>	<b>13 500 \$</b>	<b>13 500 \$</b>	<b>56 500 \$</b>

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT 225-2022 SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2023 – DEPOT DU PROJET**

Le projet du règlement N° 225-2022 concernant l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles 2023 est déposé au conseil; ledit règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire prévue le 9 janvier 2023.

2022-12-303

**RÈGLEMENT N° 225-2022 - IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS 2023 - AVIS DE MOTION**

Avis est donné par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté pour adoption le règlement N° 225-2022 concernant l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles 2023.

**PERIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**2022-12-304      LEVÉE DE LA SEANCE**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance. Il est 19h15.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Rivard  
Directeur général

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*